

# MONUMENTS

## LE CLOÎTRE DE SAINT-GENGOULT. SA PLACE DANS L'HISTOIRE DE TOUL.

Eric NECKER vient de consacrer un mémoire de maîtrise très apprécié sur un monument toulouais "gratifié d'étoiles" par Michelin, mais très mal connu du point de vue historique. Il fallait que quelqu'un se penche scientifiquement sur le passé de cet illustre cloître. L'auteur nous entraîne, dans cette première partie, à la découverte, à travers les textes, des divers usages du cloître.

Peu d'études ont été consacrées au cloître de Saint-Gengoult. Le manque de sources a sous doute découragé plus d'un érudit... Pourtant, ce cloître reste un monument clé de la fin du moyen-âge en Lorraine et surtout dans le Sud de la région.

Nous avons essayé de combler quelques lacunes concernant l'histoire de ce monument en traitant ces deux aspects :

- sa présence tout d'abord dans les événements de l'histoire de Toul,
- son rôle dans la vie du chapitre.

Les faits peuvent sembler un peu décousus mais le manque de sources est déterminant.

### 1. LE CLOITRE DANS L'HISTOIRE DE TOUL,

#### La Ban-Cloche

Il existe donc peu de documents où le cloître soit cité. Très indirectement, le cloître fut utilisé dans la querelle qui opposa le chapitre et la municipalité à propos de la ban-cloche. Rappelons brièvement l'affaire : la commune avait le privilège de posséder une cloche, privilège confirmé par l'Empereur Charles

IV dans sa bulle d'or de 1367. Cette ban-cloche fut placée, en 1496, dans une tour de l'église Saint-Gengoult. La confusion entre les cloches de l'église et la ban-cloche fut progressive au fil des années, si bien qu'en 1561, le chapitre revendiqua la possession de cette dernière. Devant les protestations de la municipalité, le chapitre céda et fit placer la ban-cloche dans la tour Sud de l'église. Mais, dès février 1570, de nouvelles difficultés apparurent et on plaça la ban-cloche plus haut dans la tour afin de bien la distinguer. En 1709, le bâti en bois qui supportait la ban-cloche menaçant de s'effondrer, le chapitre demanda aux officiers municipaux d'effectuer les réparations nécessaires. Ceux-ci ne répondirent pas à la demande des chanoines, et la ban-cloche fut déposée dans le cloître. En 1780, les officiers de l'hôtel commun revendiquèrent la cloche, 71 ans après...! Le chapitre resta sourd à ces revendications. Le litige devait se terminer au tribunal de bailliage, mais le procès fut interrompu par la Révolution. Ce n'est qu'en l'an X de la République que la ban-cloche fut transférée au nouvel Hôtel commun. La ban-cloche resta donc au cloître pendant 93 ans ! La cloche fut fina-

lement donnée à la Fabrique de Saint-Etienne qui la fit fondre.

### Les plaids bannaux

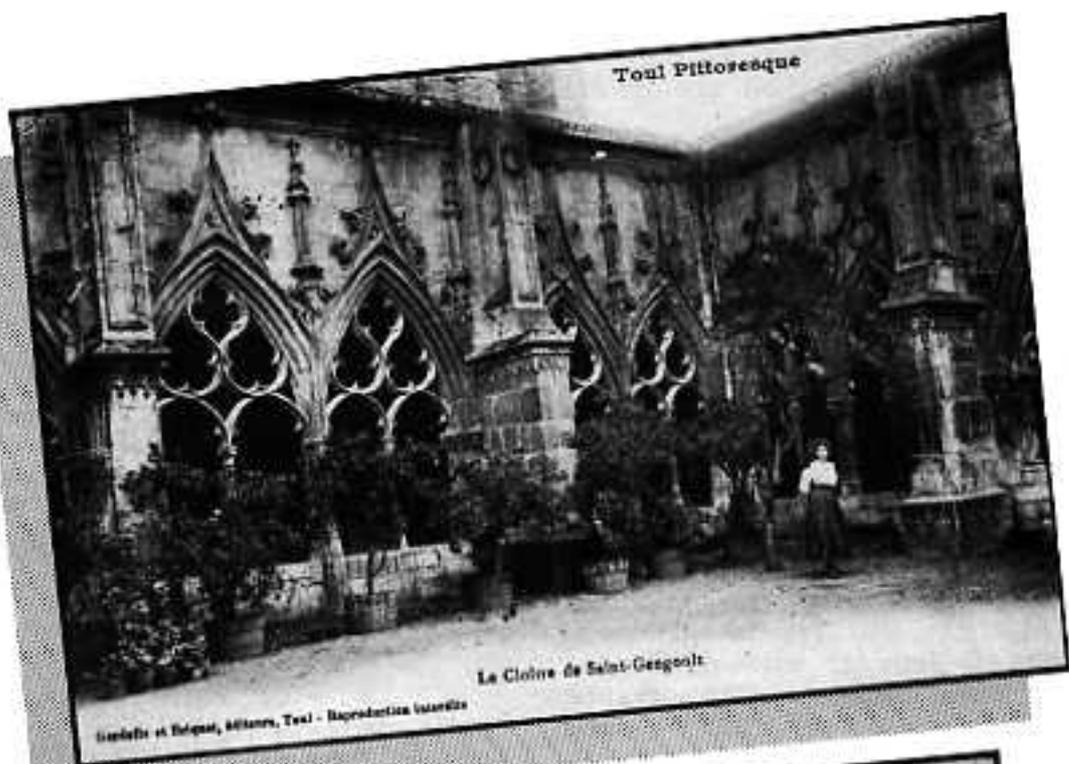
Le cloître tint un rôle modeste dans le domaine de la justice à Toul. Celle-ci était exercée par une magistrature municipale, sauf pour les affaires ecclésiastiques, prises en charge par le tribunal de l'officialité dont les séances avaient lieu dans les cloîtres de la cathédrale. Les affaires civiles étaient surtout jugées par le tribunal des Dix, formé par les dix justiciers élus pour l'année. Mais elles pouvaient aussi être jugées par la Féauté ou par le maître des Dix. Cependant, à Toul, il y avait des plaids bannaux présidés par le maître échevin et tenus dans le cloître de Saint-Gengoult.

LEPAGE précise qu'en effet ils étaient tenus dans le cloître de Saint-Gengoult, près de la place du Marché. Si l'on en croit MARCHAL, les plaids bannaux devaient rassembler les 13 ministres de la cathédrale et tous les habitants de la ville et des faubourgs. On y rappelait les droits de l'évêque et ceux des magistrats municipaux et on y promulguait les nouvelles ordonnances. On imagine mal toute cette foule dans le cloître de Saint-Gengoult ! D'ailleurs, les plaids bannaux tombèrent vite en désuétude. MARCHAL note que les derniers plaids bannaux furent tenus en 1570 par le maître-échevin REGNAULT-DUPASQUIER, aïeul de Jean DUPASQUIER.

Il n'est pas étonnant de trouver ces plaids bannaux dans le cloître de Saint-Gengoult. En effet, l'église était déjà "dépositaire" de la ban-cloche et aussi, comme le précise DUPASQUIER, de l'horloge municipale. Les magistrats préféraient peut-être le cloître par imitation du tribunal de l'officialité. Bourgeois et "cathédraux" étaient souvent en révolte et les "gengoulphins" se ménageaient souvent de bons rapports avec les bourgeois.

### Le cloître, corps de garde ?

Jean DUPASQUIER raconte, au livre 3 de ses "Mémoires", une anecdote qui nous éclaire sur un autre rôle que pouvait avoir aussi le cloître. Sous le titre "Emotion causée par les cavaliers qui étaient ici en quartier d'hiver", DUPASQUIER rapporte donc que les soldats du comte de Saint-Paul avaient tiré sur des bourgeois "ce qui est entendu par les bourgeois qui étaient dans le corps de garde posez depuis quelques cinq ou six jours auparavant dans le cloître de Saint-Gengoult, iceux, après avoir fait sonner la ban-cloche de l'allarme et du tocsin, se seraient portez au lieu ou estoient les cavaliers". Ne nous étonnons pas de trouver des troupes françaises logées à Toul. Quand l'hiver mettait fin aux hostilités, les troupes françaises d'infanterie et de cavalerie prenaient leurs quartiers d'hiver en Lorraine. Les Citains qui "accueillaient" ces gens de guerre leur devaient logis et nourriture selon certaines normes. Ces troupes, dont le recrutement laissait à désirer (système de racolage), étaient souvent indisciplinées et les bourgeois avaient parfois à souffrir des troubles causés par ces soldats. Les troupes du capitaine de Saint-Paul (régiment du Cardinal de Mazarin) ont vécu dans la ville avec tant d'insolence qu'il a fallu faire plusieurs plaintes contre eux. Plusieurs bourgeois furent donc blessés. Ceux-ci après avoir riposté très vivement, puisqu'un cavalier fut tué, présentèrent une plainte qui resta sans effet. DUPASQUIER note encore que "le comte de Saint-Paul (qui était partie prenante dans l'affaire) s'étant retiré avec ses cavaliers par la rue de la Monnaie, les bourgeois retournèrent au corps de garde de Saint-Gengoult et en un autre corps de garde établi devant le logis du sieur Amant". Le cloître pouvait donc servir à abriter un des corps des gardes de la ville. Mais ce n'était probablement



pas une attribution régulière, car Jean DUPASQUIER précise qu'ils n'y étaient que depuis cinq ou six jours.

## 2. LE CLOITRE DANS LA VIE RELIGIEUSE.

### De nombreuses processions...

De nombreux offices, cérémonies et processions, venaient rythmer la vie religieuse des chanoines. Il nous reste surtout des documents de l'époque moderne. Le cloître, même s'il servait aux affaires civiles de la commune, était un édifice religieux et surtout un espace religieux. Quelques témoignages tirés du livre de l'abbé CLANCHE, qui reprit un document original dont il cite de larges extraits, nous montre l'importance que pouvait avoir le cloître dans la vie religieuse. Si le jour de la Saint-Gérard (23 avril) "tombe un dimanche, on ne sort pas du cloître pour faire la procession". En prenant l'affirmation inverse, on fait une procession en passant par le cloître si le jour de la Saint-Gérard est un jour de la semaine. Cette procession devait donc sortir sur la place d'Armes. Aucune autre précision n'est donnée quant au trajet de la procession. Par contre, le jour de la Saint-Gengoult (11 mai) *vers 9 heures et demie, on attend MM. de la cathédrale (les chanoines de la cathédrale) toujours dans la nef...et si c'est un dimanche, on fait la procession dans le cloître*". Pour cette fête, c'était donc le dimanche que se faisait la procession dans le cloître. Ce sont les deux seuls témoignages de l'utilisation du cloître pour les processions. Mais ce ne sont sans doute pas les seules. Le cloître communique directement avec la place d'Armes, centre de la vie communale. Il est donc plus logique que les processions sortent du côté du cloître. Souvent, les chanoines de Saint-Gengoult et ceux de la cathédrale se réunissaient pour faire des processions ensemble.

Ainsi le manuscrit du chanoine PIERRARD note que l'évêque PIBON obligea les chanoines de Saint-Gengoult à aller en procession à la cathédrale pour les fêtes de Saint-Etienne (26 décembre), de l'Invention de Saint-Etienne (30 décembre), de l'Assomption de la Vierge (13 août), et "*les jours où l'évêque fait ses offices pléniers qui sont le Jeudi-Saint, Pâques, Pentecôte où les chanoines de Saint-Gengoult devront donner diacres et sous-diacres*". Le moyen le plus direct pour se rendre à la cathédrale était assurément celui qui consistait à sortir en procession par le cloître et à prendre la rue Michâtel.

### La Fête-Dieu

La plus belle procession était celle de la Fête-Dieu où tout le clergé de Toul était rassemblé. Les chanoines de Saint-Léon, de Saint-Gengoult et de Saint-Etienne formaient la fin du cortège. A l'issue de la cérémonie à la cathédrale, les différents cortèges repartaient dire la messe dans leur église. Les chanoines de Saint-Gengoult, pour cette grande fête, devaient utiliser le cloître. Comme nous l'avons vu, *MM. de la cathédrale* devaient aussi venir en procession à l'église Saint-Gengoult pour un certain nombre de fêtes. Ils devaient emprunter le chemin inverse et peut-être aussi rentrer par le cloître. Toutes ces cérémonies et ces processions furent source de querelles de préséance entre les chanoines de la cathédrale et ceux de Saint-Gengoult. Il ne nous appartient pas ici de les décrire. Enfin l'abbé BALTAZAR écrivait : *Ce cloître servait aux processions ordinaires des dimanches, en usage alors à Toul, et aux processions générales que le mauvais temps empêchait de faire dans la ville. Il est regrettable que cet auteur ne cite ni exemple, ni source. Mais nous pensons lui faire confiance car il écrit son article en 1853 et ainsi put encore*

être informé par la tradition orale.

#### Le problème de la chapelle Saint-Jean-au-cloître

Henri LEPAGE, en citant les 18 chapelles de la collégiale, précise l'existence d'une chapelle Saint-Jean-au-cloître et ajoute que la plupart de ces chapelles étaient mercenaires. L'abbé BAGARD nous dit *"qu'il est facile encore d'en reconnaître la trace au mur de la grande tour"*. Ces restes se voient toujours. Un autel devait être simplement plaqué contre le mur. Il s'agit d'une chapelle tout à fait modeste. La source de cette information se trouve dans le pouillé établi en 1711 par le père Benoît PICARD. Lui aussi cite, parmi toutes les chapelles, la chapelle de Saint-Jean-au-cloître et dans le "supplément et correction du 1er volume", le père Benoît PICARD précise qu'une *"partie des chapelles de la collégiale sont mercenaires"*. Rappelons qu'une chapelle mercenaire est une chapelle dont les revenus étaient attribués à une autre chapelle plus importante pour en compléter le revenu. Le chapitre était collecteur de ces revenus. Aucun auteur ne précise si la chapelle Saint-Jean était mercenaire ou non. On peut toutefois le penser, quoique aucun document ne le prouve, car elle fait figure de chapelle secondaire, mal située et de modeste importance. Dans les "Recettes et revenus appartenant aux obits de l'insigne collégiale de Toul", dressés en 1769 pour l'année 1768, on peut voir, dans la rubrique "compte des chapelles", la chapelle Saint-Jean-Baptiste-au-cloître, mentionnée seule et sans indication de revenus. Ce document pose deux problèmes. Il s'agit non pas de la chapelle Saint-Jean,

mais de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. De plus, c'est la seule chapelle mentionnée, et aucun revenu ne lui est attribué. On peut confondre Saint-Jean et Saint-Jean-Baptiste, mais pourquoi était-elle la seule chapelle mentionnée et sans revenu? Le receveur n'aurait-il pas terminé son travail? N'existait-il plus de revenus attachés aux chapelles? Notons que nous retrouvons la même problématique pour les comptes de l'année 1788 dressés en 1789.

#### Les inscriptions funéraires

Eugène MARTIN décrit, dans son étude sur le chapitre cathédral de Toul, la mort et les funérailles des chanoines. L'extrême-onction était administrée par le doyen du chapitre, qui fait office de curé du chapitre. Le cercueil était porté au chœur de la cathédrale. Des délégués de Saint-Gengoult et des trois abbayes, les vicaires et les chapelains participaient à la cérémonie. On inhumait le corps ordinairement dans la cathédrale. Si le chanoine était lépreux, on l'enterrait dans le cloître dans la plus grande simplicité. Le cloître pouvait servir donc de sépulture aux chanoines. Mais l'usage était plutôt d'enterrer dans la cathédrale même. Les nombreuses pierres tombales que l'on peut trouver aussi bien à la cathédrale qu'à la collégiale Saint-Gengoult le prouvent. Si de nombreuses pierres tombales recouvrent les allées du cloître de la cathédrale, on n'en voit pas au cloître de Saint-Gengoult. On n'en distingue pas non plus d'anciennes vues avant la réfection du pavé du cloître. Toutefois, un certain nombre d'inscriptions se voient sur le mur de l'église. Ces inscriptions sont donc antérieures à la construction du cloître.

-On lit sur le mur du transept dans la galerie Est une première inscription, en partie coupée par les colonnettes engagées :

GIST:DAME:EMELINE  
E:SYNOMIN:DE:BARISEY:  
BAILLY:DE:LEVERCHIER:DE:  
UE:TREPASSA:LAN:M  
XX:A L OCTAVE:DE:LA:  
MATIN:EN:YVER:ET:  
IS:SES:FILS:QUI:TRES  
II:JOURS:APRES:  
TIN:PRIEZ:POUR:AUS:

-Sur le contrefort le plus à l'Est du mur de l'église :

CI:GIST:MAISTRE:LE PELLETIERS: ET:  
MARIETE:SA FEMME: / CITAIN:DE TOUL:  
QUI:ONT:FONDEI:CEANS:UNE CHAPELLERIE:  
ET:ONT:DONEI:XX:SOLE:DE:FORS:DE:  
TRECENS:POUR:FAIRE: / LES:  
ANNIVERSAIRES:CHAUCAIN:AN:QUI:  
TRESPASSERENT:L'AN:

-Sur le contrefort :

+CI GIST LI SIRES PIERE DE POURLIS QUI  
FUIT / CUREY DE CHOLOY ET TREPASSAT  
L'AN MCCC / ET VI LE XIIIII JOUR  
DOU MOIS DE NOVEMBRE / PRIEZ POUR LY

-Plus loin sur le mur :

CI:GIT:LANETTE:LA MERCIERE;  
QUI:TREPASSA:L'AN:DE:GRACE:  
NOSTRE SIGNOR M CCC (...)  
LOU:IOUR:DE:FESTE:S:LORENT:  
PRIEZ:POUR:LI/

-Près de la porte sont gravées deux épitaphes l'une au-dessus de l'autre :

CI GIT MESS NICOLE HUBELOT DE VITERNE  
QUI FUIT / CUREY DU DIT LIEU ET  
CHAPPELLAIN DE CEANS / QUI TRESPASSAT  
L'AN MCCCC ET XXII IOUR (...) /  
IUIM DIEU LI PARDONT SES MESFAIS.

ICI GIST MESSIRE IEHAN MENGIN SAIGEY  
DE / VITERNE FREIRE AU DESSUS DIT  
MESSIRE NICOLE LADIS CUREY DE THELOU/  
ET CHANOINE DE CEAN QUI TREPASSAT  
L'AN MCCCC / DIEU LOURS PARDONS  
LEURS PECHERS. AMEN.

Le cloître fut construit  
sur un cimetière.

Ces inscriptions épigraphiques montrent que cette partie Nord de l'église servait de lieu de sépulture avant la construction du cloître, puisque l'épitaphe la plus récente date de 1425. Des personnes, aussi bien des clercs que des laïcs, ont été inhumés au fur et à mesure de la construction de l'église. Est-ce à dire que cette partie était traditionnellement affectée aux ensevelissements ? Est-ce sur un cimetière que le cloître s'est bâti ? On ne trouve pas, du côté Sud de l'église, de telles inscriptions. Cette pratique d'enterrer des morts sur le flanc Nord de l'église semble s'être perdue avec la construction du cloître. Notons toutefois, sur la face Ouest de la tour Nord, donc à l'extérieur du cloître, cette épitaphe :

GIRARS:LI:PAVETOUR (?) (...)  
CEANS:QUI:MORU (...)  
XLVII:LOU:IOUR (...)  
PIERRE:ON:MOIX(...)  
PRIES:POUR:LI:

Les lettres sont proches des caractères romains. Il s'agit donc d'une épitaphe tardive. La pierre, abîmée,

ne permet plus la lecture complète de la date. On lit encore...47. Nous pouvons reconstituer 1547 ou 1647, avec une préférence pour l'année 1547, compte tenu du style proche de l'expression médiévale. Quand ce personnage voulut se faire enterrer, il ne put donc le faire qu'à l'extérieur du cloître. Si on retient l'année 1547, on pourrait affirmer que le cloître était terminé en 1547 et que l'on n'y faisait plus d'inhumations.

L'emplacement du cloître a donc dû être réservé, avant la construction, aux ensevelissements. Il ne semble pas que cette coutume fût reprise après la construction du cloître, car aucune pierre tombale ne recouvre les allées du cloître (N). Cependant, des fouilles archéologiques sous le pavé seraient intéressantes et aideraient à la compréhension historique de cette partie Nord de l'église, avant la construction du cloître.

#### Le cloître, "cour de justice" ?

Le chapitre avait aussi une grande activité séculière. Les problèmes liés à la location des maisons canoniales, la perception des dîmes et de tout autre revenu en espèces ou en nature occupaient une part importante du temps des chanoines, et surtout des chanoines responsables des revenus du chapitre (receveur, grenetier...). Le livre de la "Recette des revenus appartenant aux obits de l'insigne collégiale Saint-Gengoult de Toul", dressé en 1791 pour l'année 1790, montre une utilisation particulière du cloître : *"Ce jourd'hui un octobre mil sept cent quatre vingt dix, des affiches mises aux portails des églises de cette ville et des faubourgs indicatives que ce jourd'hui dans le cloître de l'église collégiale de Saint-Gengoult, 10 heures du matin, il sera procédé à la laissée*

*pour le présente année seulement l'usage du pressoir situé sur la place d'Armes de cette ville"*.

Ce pressoir qui appartient au chapitre était donc loué par adjudication. Celle-ci avait lieu dans le cloître et le registre nous précise que le *"pressoir (a été) laissé à Jean FLORENTIN, bourgeois, pour quinze livres de France"*. On peut penser, à partir de cet acte, que le cloître devait servir à certaines opérations financières du chapitre. En effet, le chapitre louait de nombreux terrains, vignes, ou jardins. Les adjudications ou les litiges pouvaient être réglés au cloître. C'est un lieu privilégié pour de telles opérations. On sait que le chapitre de Saint-Gengoult, jusqu'à sa suppression, était haut et bas justicier dans plusieurs cures, comme à Minorville, Crézilles ou Marbache. On peut admettre aussi que certains procès pouvaient être réglés dans le cloître, à l'imitation du tribunal de l'officialité qui siégeait dans le cloître de la cathédrale Saint-Etienne.

Eric NECKER

*Je tiens à remercier ici vivement tous ceux qui à Toul m'ont aidé aussi bien au niveau intellectuel que matériel.*

Note : Une pierre tombale a été réemployée dans le mur est du cloître. Le réemploi est probablement d'origine, car la pierre tombale est prise en partie sous la pile des colonnettes. L'inscription est très usée et on distingue seulement "L'AN MCCCC". Cette pierre tombale était-elle placée dans cette partie avant la construction ? S'il existait des pierres tombales avant la construction du cloître, les constructeurs les ont peu respectées en les réemployant dans l'architecture ! Mais elle peut aussi provenir d'ailleurs....